

**Zeitschrift:** Schweizer Kunst = Art suisse = Arte svizzera = Swiss art

**Herausgeber:** Visarte Schweiz

**Band:** - (1935-1936)

**Heft:** 3

**Artikel:** Rapport annuel présenté à l'Assemblée générale de Lausanne le 30 juin 1935

**Autor:** Détraz, A.

**DOI:** <https://doi.org/10.5169/seals-623866>

#### **Nutzungsbedingungen**

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

#### **Conditions d'utilisation**

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

#### **Terms of use**

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

**Download PDF:** 15.01.2026

**ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>**

# SCHWEIZER KUNST ART SUISSE - ARTE SVIZZERA

OFFIZIELLES ORGAN DER GESELL-  
SCHAFT SCHWEIZERISCHER MALER,  
BILDHAUER UND ARCHITEKTEN

FÜR DIE REDAKTION VERANTWORTLICH:  
DER ZENTRAL-VORSTAND

ORGANE OFFICIEL DE LA SOCIÉTÉ  
DES PEINTRES, SCULPTEURS ET  
ARCHITECTES SUISSES

RESPONSABLE POUR LA RÉDACTION:  
LE COMITÉ CENTRAL

ADMINISTRATION : A. DÉTRAZ, SECRÉT. CENTRAL, 10, AVENUE DES ALPES, NEUCHATEL, TÉL. 51.217  
IMPRIMERIE PAUL ATTINGER S. A., AVENUE JEAN-JACQUES ROUSSEAU 7, NEUCHATEL

NEUCHATEL      N° 3

JÄHRLICH 10 HEFTE  
10 CAHIERS PAR AN

N° 3      OKTOBER 1935  
OCTOBRE 1935

## INHALT — SOMMAIRE

XVI. Ausstellung. — Die Sektion Bern und die Unterstützungskasse. — † Ernst Linck. — Nationale Kunstausstellung 1936. — Alpine Kunstausstellung. — Mitteilungen des Zentralvorstandes. — Wettbewerbe. — Ausstellungen. — Illustration : auf dem Umschlag, Plakat der XVI. Ausstellung, Lithographie von Paul Bodmer, Zollikerberg.

Rapport annuel. — XVI<sup>e</sup> Exposition. — † Ernest Linck. — Exposition nationale 1936. — Exposition d'art alpin. — Communications du Comité central. — Concours. — Expositions. — Illustration : sur la couverture, affiche de la XVI<sup>e</sup> Exposition, lithographie de Paul Bodmer, Zollikerberg.

## *Rapport annuel présenté à l'Assemblée générale de Lausanne le 30 juin 1935.*

Les temps difficiles que nous traversons n'ont heureusement guère exercé d'influence sur l'effectif de nos membres passifs. En effet, le nombre des cotisations encaissées l'an dernier se montait à 796, tandis qu'au 30 avril 1935 ce nombre atteignait déjà 752. Une quarantaine de cotisations sont encore dues qui, espérons-le, rentreront encore, du moins en partie. Si nous ajoutons 26 membres passifs à vie, nous constatons que le chiffre de 800 est encore dépassé. Il y eut 57 nouvelles admissions, en premier lieu la section de Genève avec 18 qui sont dues surtout à l'activité de l'infatigable président de cette section ; puis vient Berne avec 14, Zurich avec 10, plus 1 à vie, Neuchâtel 4, Argovie et Fribourg chacune 3, Bâle 2 admissions. Lucerne et Saint-Gall ont annoncé chacune un nouveau membre.

L'effectif des actifs est de 653. Neuf admissions furent enregistrées à l'assemblée générale de Lucerne 1934. Depuis il y eut quelques décès, des démissions et des radiations pour non-paiement de la cotisation pendant deux ans ou même davantage.

Les décès, malheureusement de jeunes artistes surtout, furent ceux de Paul Tanner, Hérisau, Werner Neuhaus, Lutzelfluh, Hanns Welti, Zurich, François Barraud, Genève, Rudolf Hubscher, Bâle, et René Lackerbauer, Melide. Chez les passifs aussi, quelques-uns parmi les meilleurs ne sont plus, ainsi le conseiller municipal Gustave Kruck, à Zurich, Prof. Dr W. Barth, à Bâle, et Prof. Arthur Weese, à Berne.

*Jubilés.* Ont fêté leur 60<sup>e</sup> anniversaire : Ch. L'Eplattenier, La Chaux-de-Fonds, Ernest Linck, Berne, Ernest Beyeler, Neuchâtel, Hans Sturzenegger, Schaffhouse et Édouard Stiefel, Zurich. Tout récemment nous avons appris que Hugo Siegwart, à Lucerne, a atteint sa 70<sup>e</sup> année. Le Comité central leur a présenté, à tous, ses meilleures vœux.

Puisque nous en sommes aux anniversaires, disons tout de suite que la Caisse de secours pour artistes suisses a pu, l'an dernier, jeter un coup d'œil en arrière sur une activité de vingt ans. Le Comité central a tenu à marquer cet événement, mentionné dans le dernier rapport, et a fait remettre au comité et surtout au distingué président de cette entreprise, dont l'utilité est démontrée depuis longtemps, une plaquette en argent dont l'exécution fut confiée, après tirage au sort entre sculpteurs de différentes sections, à Émile Knöll, à Bâle, qui se tira fort bien d'affaire. *L'Art suisse* a publié, en janvier dernier, la reproduction de cette œuvre. Le Comité de la Caisse de secours nous fit la réponse que voici :

« Monsieur le Président et Messieurs,

« M. Hugin, membre de votre comité nous a remis en votre nom avec une allocution, une plaquette à nous dédiée. Ce cadeau pour le 20<sup>e</sup> anniversaire de la caisse est une preuve extraordinaire de l'appréciation de notre activité et nous vous en exprimons notre profonde gratitude. Nous nous plaisons à y voir l'expression de votre satisfaction de la marche et de l'état de la caisse, ainsi que l'effet de votre joie à voir prospérer une entreprise dont la constitution vous est due en grande partie. Notre expérience nous permet de confirmer que vous avez par là créé une œuvre qui a fait beaucoup de bien et soulagé bien des misères. En vous réitérant nos remerciements, nous voudrions vous prier de continuer à nous accorder votre bienveillance et votre appui.

« Avec considération distinguée,

« *le Comité de la caisse de secours pour artistes suisses :*

« (signé) G. SCHÄRTLIN, J. H. ESCHER-LANG, LÜTHY,  
« S. RIGHINI, W. RÖTHLISBERGER. »

Le Comité central a tenu huit séances, dont l'essentiel a été publié dans *L'Art suisse*, ainsi que le procès-verbal et les rapports de sections, présentés à la Conférence des présidents.

Il ne sera pas rapporté ici sur l'activité du secrétariat, mais simplement exprimé le vœu que le travail de celui-ci, ainsi qu'il s'y efforce, donne satisfaction au Comité central et à la Société.

*L'estampe*, de Gustave François, a été remise aux passifs en août 1934. Il nous est revenu qu'ils en ont été satisfaits. L'estampe de cette année-ci a été confiée à Eugène Zeller, à Feldmeilen.

*Art suisse.* Il a été suggéré de changer le papier de la couverture pour mieux mettre en valeur les bois reproduits. Pour ne pas interrompre la série des numéros, nous avons attendu pour faire ce changement, le N<sup>o</sup> 1 du nouvel exercice. En même temps, un nouveau titre a été dessiné. Le numéro de juin est paru sous cette nouvelle forme. De nouveaux bois seront acceptés avec reconnaissance.

Quant au contenu lui-même, la rédaction s'efforce toujours de publier des articles intéressants. Les colonnes de notre organe sont ouvertes aux sections et à des

collaborateurs individuels pour des articles d'un intérêt général. Mais nous n'entendons pas faire de l'*Art suisse* une revue d'art; notre organe doit rester le bulletin d'information de la Société.

*Affaires douanières.* Les autorités douanières ont facilité dans quatre cas l'importation en franchise de douane, d'œuvres de collègues rentrant de l'étranger. Nous ne pouvons à nouveau que louer la complaisance de l'inspectorat général des douanes.

Par contre nous avons souvent protesté, ouvertement et par lettres aux autorités fédérales, contre l'importation massive d'œuvres artistiques de qualité inférieure de l'étranger. Le résultat en a été que le Conseil fédéral fait dépendre, dès le 1<sup>er</sup> mai, l'importation d'œuvres d'art d'une autorisation spéciale. Cette autorisation doit aussi être demandée par des artistes suisses rentrant de l'étranger avec leurs œuvres, de même lorsqu'il s'agit d'œuvres exécutées pendant un voyage ou un séjour d'étude à l'étranger. De tels cas sont toutefois liquidés avec beaucoup de complaisance par le Département fédéral de l'Intérieur, comme l'est aussi l'importation d'œuvres destinées à des expositions, pour autant que les démarches requises soient faites.

C'est tout spécialement aux efforts de M. Righini que nous devons ce résultat, car c'est lui qui renseigna très exactement le Département de l'Intérieur et qui discuta avec M. le Conseiller fédéral Schulthess, auquel l'*Art suisse* exprima, à l'occasion de sa retraite, les remerciements des artistes suisses pour la compréhension apportée à leurs aspirations.

Son successeur, M. le Conseiller fédéral Hermann Obrecht, est depuis plusieurs années notre membre passif, ce qui déjà nous permet d'augurer de ses bonnes dispositions envers l'art et les artistes. Ce vœu fut exprimé dans une lettre de félicitations que le Comité central lui adressa lors de sa nomination.

*L'exposition générale*, qui doit marquer le 25<sup>e</sup> anniversaire du Kunsthau de Zurich et le 70<sup>e</sup> de notre Société, est en préparation. La société des Beaux-Arts de Zurich nous a témoigné une grande confiance en renonçant à l'exposition par invitations, primitivement envisagée, pour accueillir la nôtre, pour laquelle le nombre d'œuvres, de deux jusqu'ici, a été porté à cinq. Le Comité central s'est depuis long-temps déjà occupé de cette exposition; de nombreux points ont été étudiée pour en assurer la réussite; espérons que le résultat en sera favorable.

Le jury de notre exposition aura, pour la première fois cette année à examiner aussi des œuvres dont un jugement favorable donnera à leurs auteurs le droit de présenter leur candidature à l'une de nos sections (décision de l'assemblée générale Lucerne 1934). Jusqu'ici, 15 artistes se sont annoncés à cet effet.

Nous sommes intervenus dans quelques cas pour faire exécuter des *concours* suivant les principes émis par la Société. Partiellement, un résultat favorable a été obtenu.

Le *WbK* n'a pas respecté la convention conclue après la dernière assemblée des délégués. Nous ne renonçons pas à arriver à une entente donnant satisfaction aux deux parties, d'autant plus que le nouveau président du *WbK* est certainement plein de bonne volonté et de compréhension.

Nous avons eu, comme toujours, les meilleures relations avec les autorités fédérales, Département de l'Intérieur et celui de l'Économie publique. Concernant la nouvelle action de secours projetée en faveur des travailleurs intellectuels, au montant de Fr. 300,000.—, le Département de l'Intérieur nous écrivait récemment

« qu'il considère comme allant de soi que la subvention soit affectée dans une très large mesure à venir en aide aux artistes (peintres, sculpteurs, musiciens et écrivains) tombés sans leur faute dans le besoin par suite de la crise économique ».

La police fédérale des étrangers nous a consultés à plusieurs reprises lorsqu'il s'agissait de permis de séjour demandés par des artistes étrangers, preuve qu'à Berne on tient compte de nous.

En résumé nous croyons pouvoir considérer l'avenir avec confiance. Le Comité central fera comme jusqu'ici tout ce qui est en son pouvoir pour défendre les intérêts de notre Société. Mais il est indispensable pour cela que l'union et la concorde règnent entre tous les membres de celle-ci. C'est par ce vœu que nous terminons ce trop long rapport.

Neuchâtel, juin 1935.

*Le secrétaire général : A. DÉTRAZ.*

## XVI. Ausstellung.

Die aus den Wahlen der Aussteller selber hervorgegangene Jury bestand aus folgenden Künstlern :

a) *Malerei* : Cuno Amiet, der als Präsident amtete,

*Peinture* : Alf. Blailé,

Alex. Blanchet,

Pietro Chiesa,

Wilh. Gimmi,

Karl Hügin.

b) *Bildhauerei* : Jakob Probst, Präsident,

*Sculpture* : Arnold Huggler,

Léon Perrin.

Dabei muss bemerkt werden, dass ausser der 42 vorgeschlagenen Künstler, noch 46 andere, einzelne Stimmen, meistens nur eine oder zwei, erhielten, die somit überhaupt verloren gingen.

Sieben Tage lang dauerte die Arbeit, denn die Jury hatte sich diesmal über 2027 Werke auszusprechen, nämlich :

I. Plastik .....	294	Arbeiten von	89	Künstlern.
II. Malerei .....	1546	»	381	»
III. Zeichnung u. Druckgraphik	143	»	64	»
IV. Wandmalerei .....	29	»	18	»
V. Glasmalerei .....	15	»	4	»

wovon angenommen wurden 837 Arbeiten :

I. 168 Arbeiten von	73	Künstlern
II. 574 » » 289 »		
III. 64 » » 38 »		
IV. 16 » » 12 »		
V. 15 » » 4 »		

einschliesslich 34 Werken von verstorbenen Mitgliedern : François Barraud, Wilfried Buchmann, Giovanni Giacometti, Rudolf Hübscher, René Lackerbauer, Ernst